



Hombourg-Haut, le 15 juin 2026

Objet : **Inscription périscolaire - Rentrée 2026-2027**

P.J : Dossier d'inscription, règlement de fonctionnement et manuel d'utilisation du Portail Famille

Madame, Monsieur,

L'Association ACCES organise l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire. Ces moments de grande importance, transition entre l'école et la famille répondent à un double objectif : proposer des activités s'inscrivant dans un projet éducatif et répondre le plus possible à vos besoins.

Les accueils périscolaires et extrascolaires se dérouleront à l'Espace de Wendel situé Rue des Suédois à Hombourg-Haut. Le secrétariat se situe au Centre socio-culturel Pierre Julien - 4 rue des Ifs à Hombourg-Haut.

Le service périscolaire géré par l'association ACCES permet à tous les enfants scolarisés dans les écoles de la ville de Hombourg-Haut de prendre leur repas de midi sur un lieu centralisé avec la mise en place d'une navette pour chaque établissement scolaire.

Cette pause méridienne est encadrée par des professionnels qui mettent tout en œuvre pour permettre aux enfants de déjeuner dans une ambiance agréable.

Les repas sont préparés par "Les marmites de Cathy" : cuisine située à Schoeneck (liaison chaude).

À la fin des repas, des temps calmes sont organisés où des activités ludiques sont proposées.

Les menus sont affichés au sein du bâtiment et disponibles sur le Portail Famille.

Le Portail Famille.

A quoi sert le portail famille ?

- Effectuer les **réservations** aux activités ou aux repas, les consulter, les modifier, les annuler
- Mettre à jour vos **données personnelles**
- Consulter et payer ses **factures**

Le Portail famille est un site réservé aux parents, pour :

- La gestion des informations personnelles (coordonnées ...), concernant le dossier d'inscription de votre enfant,
- L'inscription aux différents accueils périscolaires, aux centres de loisirs et activités famille,
- Le paiement des différentes réservations,
- L'édition de vos factures mensuelles,
- L'affichage des menus,
- L'affichage des animations proposées au sein du Centre Socio-culturel.

➔ Le parent aura accès au planning de réservation du périscolaire ou du centre de loisirs via le site directement.

Comment se déroulent les inscriptions ?

- Pour les parents qui utilisent déjà le portail famille, une inscription simplifiée est proposée : après règlement de l'adhésion annuelle (individuelle 5€ ou familiale 15€ ou 20€), nous vous donnons accès aux réservations sur le portail famille.
Vous avez la possibilité de régler l'adhésion par chèque, espèces ou virement.

Il vous faudra mettre à jour votre dossier sur le portail, puis télécharger le dossier famille, l'imprimer, le dater, le signer et nous le retourner afin que nous puissions valider définitivement votre demande. Vous devrez cependant nous fournir la fiche sanitaire, la copie des vaccinations, l'attestation d'assurance, un justificatif de domicile.

➔ **Attention** : tant que nous ne disposerons pas du dossier complet, du paiement de l'adhésion et du règlement de toutes vos factures, aucune réservation ne sera possible.

- Pour une nouvelle inscription et pour les parents qui n'utilisent pas encore le portail famille, des dossiers d'inscriptions sont disponibles à l'espace périscolaire de Wendel et au centre social. Les parents doivent déposer, **avant le vendredi 10 juillet dernier délai**, le dossier de l'enfant complet ainsi que le règlement de l'adhésion. **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**
À la suite de cela vous recevrez par mail vos identifiants et mot de passe afin de pouvoir vous connecter au site internet du Portail Famille et de remplir le planning d'inscription.

Cependant, toute demande effectuée sera une demande de réservation et non une inscription. Il faudra attendre une confirmation sur le portail famille pour validation.

➔ **Important** :

Si le règlement de la facture n'intervient pas dans les délais, nous nous réservons le droit d'annuler toutes vos inscriptions et il vous faudra refaire une demande de réservation lorsque vous serez à jour dans vos paiements.

Pour l'accueil périscolaire du matin, afin de faciliter le transfert des enfants vers leur classe ou école, les arrivées doivent impérativement se faire avant 7h50.

➡ L'accueil périscolaire débutera **Mardi 1^{er} septembre à 7h**. Les différentes activités proposées dans ce cadre rythmeront la vie de votre enfant et fonctionneront sur des cycles de 6 à 7 semaines entre les vacances scolaires.

Un projet éducatif et un projet pédagogique précisant les objectifs et les fonctionnements du périscolaire seront disponibles et consultables en ligne dès septembre.

➡ Afin que nous puissions organiser au mieux la rentrée scolaire 2026/2027 de votre/vos enfant(s), nous vous demandons de bien vouloir compléter et nous retourner les documents ci-joints **avant le vendredi 10 juillet 2026** :

- la fiche sanitaire de liaison
- la fiche de renseignement
- l'attestation d'assurance extrascolaire 2026/2027
- le carnet de vaccinations
- une photo d'identité **récente** de l'enfant
- l'attestation de Quotient Familiale CAF ou avis d'imposition 2025
- un justificatif de domicile (facture, loyer ...=> Facture de téléphonie non acceptée)
- Une attestation de travail de l'employeur pour chacun des parents.

Nous serons fermés pour congés du lundi 10 août au dimanche 30 août 2026 inclus.

➡ **Attention** :

Nous traiterons un maximum de dossiers directement à partir du portail. Vous pourrez nous envoyer les documents par mail.

Je vous invite à lire attentivement l'ensemble des documents ainsi que notre règlement et à nous retourner son talon-réponse pour approbation. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Nous mettons à votre disposition des dossiers à retirer au secrétariat ou à l'espace périscolaire de Wendel.

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Directeur, Philippe JONCQUEL.